

Département des Deux-Sèvres

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX

ET LE 10 MARS A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BILLAUD SEBASTIEN, ADJOINT

Date de la convocation : **5 MARS 2026****Étaient présents** : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, BAUDOIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LE SAUZE Sandrine, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie**Étaient excusés et représentés** : CAILLEAUD Cyril à ALLEIN Aurélie, BODET Roger à BILLAUD Sébastien, LAPEGUE Karine à HAGNIER Maryse, PATEJ Laurence à LE SAUZE Sandrine**Était excusée et non représentée** : TROMAS Catherine**Était Absent** :**Secrétaire de séance** : CHAUVET Francette**Réf. : 2026\_03\_01**

### Objet : Budget Annexe ZAC de la Chaume aux Bêtes Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe ZAC de la Chaume aux Bêtes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sébastien BILLAUD, premier adjoint en l'absence de Madame Catherine TROMAS, adjointe aux finances, qui présente à l'assemblée le compte financier unique (CFU) de 2025 :

**En section de fonctionnement**

Recettes :	1 276 047,93 €
Dépenses :	1 383 071,02€
Soit <b>un déficit</b> de fonctionnement :	<b>- 107 023,09 €</b>

**En section d'investissement**

Recettes :	1 250 445,36 €
Dépenses :	1 238 308,95 €
Soit <b>un EXCEDENT</b> d'investissement :	<b>12 136,41 €</b>

Monsieur Gérard LABORDERIE, Maire, quitte la salle au moment du vote.

Un débat s'engage.

Monsieur Sébastien BILLAUD soumet au vote le CFU 2025 en précisant que les résultats seront à affecter au budget primitif 2026.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **la majorité (4 CONTRE (M. Fichet, M. Adam, Mme Andreu, Mme Marret))** de :

- **APPROUVER** le compte financier unique (CFU) de 2025 tel qu'il a été présenté.
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, le 10 mars 2026, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**La secrétaire,  
CHAUVET Francette**